



Communications de la Municipalité

du 10 novembre 2015 au 19 avril 2016

La Municipalité décide

24 novembre 2015

Michaud et Mariaux SA, alimentation EP et réservoir Eslex - décision d'adjudication

D'adjudger le marché pour l'alimentation EP et réservoir Eslex (Génie civile) à la société Michaud et Mariaux SA selon leur offre d'un montant de Fr. 144'031.10 (HT).

8 décembre 2015

Organisation suisse d'aide aux réfugiés, accueil d'une famille de réfugiés - mise à disposition d'un appartement

De confirmer à l'organisation suisse d'aide aux réfugiés sa décision de mettre à disposition d'une famille de réfugiés un appartement de 3.5 pièces. L'accord formel lui a été donné en date du 10 décembre 2015 par le Conseil communal qui a accepté le budget 2016.

Volets du Rhône, offre pour la pose de stores extérieurs à la salle polyvalente

D'adjudger les travaux pour la pose de stores extérieurs à la salle polyvalente à la société Volets du Rhône pour un montant de Fr. 13'413.60 (TTC).

Ansermet SA, travaux pour renforcement du talus le long du chemin du Reposoir à Morcles

D'adjudger les travaux pour le renforcement du talus le long du chemin du Reposoir à Morcles à la société Ansermet SA pour un montant de Fr. 10'357.60.

Richard Denis, réfection vannes eau chaude et froide à la salle polyvalente

D'adjudger les travaux pour la réfection des vannes eau chaude et froide à la salle polyvalente à M. Richard Denis pour un montant de Fr. 12'602.50 (TTC).

Philippe Leuba, utilisation du site de Dailly pour la création d'un centre de renvoi de requérants d'asile

De confirmer à M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie et du sport, qu'elle a accepté d'entrer en matière pour l'utilisation du site de Dailly pour la création d'un centre de renvoi de requérants d'asile déboutés. Ses partenaires de St-Maurice sont concernés au premier plan et devront être associés aux négociations préalables.

23 février 2016

Jacqueline de Quattro, remarques sur la 4ème révision du plan directeur cantonal

De soumettre à Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du département du territoire et de l'environnement, ses remarques sur le texte de la 4e révision du plan directeur cantonal mis en consultation. La Commune adhère globalement à la logique qui prévoit un développement différencié entre les différentes entités que sont les centres cantonaux, les centres régionaux, les agglos, les centres locaux, les localités à densifier et les villages hors centre. Son désaccord vient de la méthode de calcul Elle a été très surprise de trouver encore la référence à l'année 2008. Cette méthode a déjà montré ses limites et il lui paraîtrait inadéquat de la maintenir en l'état. L'énoncé devrait à son sens être complété et considérer d'autres éléments, comme par exemple le taux de vacance des logements et les éléments démographiques observés sur la durée.

8 mars 2016

Ansermet SA, mise en place de poteaux pour la pose d'un treillis le long de la Route du Collège à côté de la salle polyvalente

D'adjuger les travaux pour la mise en place de poteaux pour la pose d'un treillis le long de la Route du Collège à côté de la salle polyvalente à la société Ansermet SA pour un montant de Fr. 3'968.40 (TTC).

Association du cycle d'orientation régional de St-Maurice, convention scolaire

De signer la convention scolaire avec l'Association du cycle d'orientation régional de St-Maurice.

22 mars 2016

Tecnat SA, nouveau réservoir d'Eslex - dossier de défrichement

De porter à la connaissance de la société Tecnat SA qu'elle a décidé de lui adjuger le mandat pour le dossier de défrichement du nouveau réservoir d'Eslex pour un montant de Fr. 4'745.10 (TTC).

Cabane du Demècre, rénovation de la cabane

D'informer la Cabane du Demècre qu'elle accède à sa demande de soutien en lui allouant la somme de Fr. 1'000.- pour les travaux de rénovation de la cabane.

Direction générale de l'environnement, convention concernant l'entretien des biotopes humides

De signer la convention avec l'Etat de Vaud, représenté par la direction générale de l'environnement, division Forêts, concernant l'entretien des biotopes humides à réaliser au Sud de l'Avançon.

5 avril 2016

Charly Gaillard et Fils SA, inox et serrurerie nouveau réservoir d'Eslex

D'informer la société Charly Gaillard et Fils SA que les travaux d'inox et serrurerie pour le nouveau réservoir d'Eslex leur ont été adjugés, sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant net de Fr. 35'010.75 (TTC).

Atra SA, aménagement de la mare M18 - Concept Bois-Noir

D'informer la société Atra SA que les travaux d'aménagement de la mare M18 pour le Concept Bois-Noir leur ont été adjugés, sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant net de Fr. 37'141.20 (TTC).

Charly Gaillard et Fils SA, travaux de sanitaire eau potable et séparatif Borbeux

D'informer la société Charly Gaillard et Fils SA que les travaux de sanitaire pour l'eau potable et le séparatif au Borbeux leur ont été adjugés, sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant net de Fr. 222'716.40 (TTC).

Gasser Construction SA, eau potable et séparatif Borbeux - travaux de génie civil

D'informer la société Gasser Construction SA que les travaux de génie civil pour l'eau potable et le séparatif au Borbeux leur ont été adjugés, sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant net de Fr. 1'732'665.80 (TTC).

Nomad Sàrl, mandat d'architecte pour la rénovation des lieux de culte à Lavey

D'informer la société Nomad Sàrl que le mandat d'architecte pour la rénovation des lieux de culte à Lavey leur a été adjugé, sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant net de Fr. 75'189.60 (TTC).

La Municipalité prend acte

10 novembre 2015

Direction générale de l'enseignement obligatoire, frais d'écolage

D'une lettre de la direction générale de l'enseignement obligatoire qui l'informe que les participations pour les frais d'écolage ont évolué comme il suit :

Coût pour un élève P en 2004 Fr. 540.- et en 2016 Fr. 610.-.

Coût pour un élève S en 2004 Fr. 740.- et en 2016 Fr. 865.-.

8 décembre 2015

Direction générale de l'environnement, installation de compostage de déchets organiques

De la décision de la direction générale de l'environnement d'autoriser la STEP SA Lavey-St-Maurice à éliminer les déchets organiques suivants :

- Déchets biodégradables (déchets verts, déchets de jardin, déchets de taille, feuilles, ...)
- Bois à l'état naturel
- Déchets de tissus végétaux (herbe, foin, déchets de taille, résidus de récolte, ...)
- Déchets provenant de la sylviculture (matières ligneuses, écorces, ...)

26 janvier 2016

Union des communes vaudoises, révision de la péréquation intercommunale : la demi-mesure du Conseil d'Etat

D'un communiqué de presse de l'union des communes vaudoises concernant la révision de la péréquation intercommunale. L'UCV constate que la proposition est établie unilatéralement par le Conseil d'Etat et intégrée sous forme de décret à la réforme RIE III sur la fiscalité des entreprises. Le comité de l'UCV juge la modification insuffisante, car elle ne favorise qu'une partie des communes dans l'immédiat, sans tenir compte des pertes fiscales dues à RIE III.

Romande Energie Commerce SA, portail collectivités

D'un e-mail de Mme Christiane Marendaz, gestionnaire support auxiliaire à la Romande Energie Commerce SA, qui l'informe que la Romande Energie offre un accès au Portail Collectivités à l'ensemble de ses communes clientes. Ce portail permettra de :

- Suivre et analyser les consommations électriques de chacun des bâtiments
- Générer des rapports détaillés de la consommation
- Pour les sites disposant d'un compteur télé relevé, il est possible de visualiser les courbes de charges et identifier les moments durant lesquels ses installations consomment le plus
- Afficher et télécharger l'ensemble des factures

9 février 2016

Service de la promotion économique et du commerce, entrée en vigueur des modifications du règlement du 20 décembre 2006

D'une lettre du service de la promotion économique et du commerce qui l'informe que le 1^{er} janvier 2016 sont entrées en vigueur les modifications du règlement du 20 décembre 2006 sur la taxe, les émoluments et les contributions à percevoir en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons. Il s'ensuit que, dès l'année 2016, le service prélèvera auprès des communes au bénéfice d'une licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter, une taxe fixée à 2% du chiffre d'affaires moyen, net de la TVA, réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux années précédentes.

